

## **Document de référence**

### **relatif à la mise en œuvre de l'offre fédérale de services aux clubs.**

Plateforme de services aux clubs/ Convention d'accompagnement - de développement - de création.

## **Sommaire**

### **A Préambule**

### **B L'offre fédérale de services**

Utilité et accessibilité :

- 1 ACC Aide de régularisation pour le retour au respect du règlement fédéral
- 2 DYN Participation à l'opération dynamo « dotation plaquettes »
- 3 DIA Aide au diagnostic (conseil/aide)
- 4 PRO Aide à la formalisation du projet du club
- 5 MAT Location vente de matériel « mise à disposition de matériel »
- 6 ECO Développement de l'école de billard « conseil/aide/formation »
- 7 TAR Amélioration de la tarification « conseil/aide/formation »
- 8 LOC Soutien dans les relations municipales
- 9 GES Amélioration de la gestion « conseil/aide/formation »

### **C Les conventions**

### **D Les relations avec les ligues**

Les ligues sont invitées à soutenir le processus de régularisation des clubs et leurs efforts promotionnels.

Les ligues sont signataires de toutes les conventions.

Les ligues sont informées de l'avancement des contacts avec les clubs de leur région.

### **E Google Drive® pour une bonne circulation de l'information**

Un fichier Excel de suivi par ligue,

Un feuillet général avec tous les clubs,

Un feuillet par club,

Abréviations des champs spécifiques.

### **F Procédure de régularisation**

## Préambule

**La fédération s'est résolument engagée dans un vaste programme visant à redynamiser les clubs de carambole.**

Le principe de ce plan est d'aider les clubs à évaluer leur situation réelle, leurs atouts et leurs faiblesses (phase de diagnostic). À partir de là, il sera possible de définir des objectifs prioritaires et un plan précis de mise en œuvre.

**Évidemment, ce plan doit se réaliser avec le souci de respect du règlement fédéral.**

Cette question de l'égalité par rapport au règlement fédéral est incontournable. Nous avons réfléchi à des aides pour tous les clubs qui souhaitent revenir pleinement dans l'esprit fédéral et de travail en commun. Pour ceux qui feront un choix différent, nous estimerons qu'ils ne souhaitent pas rester au sein de notre fédération. Nous ne pouvons apporter ces précisions sans remercier vivement la majorité des clubs qui soutiennent depuis toujours le principe de l'appartenance pleine et entière à la FFB en respectant le principe « une adhésion = une licence ». Nous n'oublions pas ces clubs et les incitons à profiter de ces services autant que possible pour améliorer encore leur fonctionnement. Toutes les demandes de ces clubs seront traitées en priorité.

**Ainsi, l'opération dynamo a été conçue pour aider les clubs à trouver de nouveaux adhérents. Si vous avez moins de 10 licenciés par billard, vous êtes concerné par cette opération.**

Elle vous apporte une méthode pour bien organiser des journées portes ouvertes efficaces avec l'assurance de faire venir de futurs adhérents jusqu'à votre club. Une dotation en plaquettes fédérales est également possible. Elle vous aidera à donner une bonne image du billard et de votre club.

**Autre service : si vous êtes dans une phase de croissance et que vous souhaitez acquérir de nouveaux billards dans de bonnes conditions, la FFB met en place un système de location-vente de matériel neuf ou d'occasion. Ce service est à votre disposition aussi.**

Nous souhaitons aussi promouvoir le principe de conférence téléphonique d'information sur la mise en place de votre école de billard, l'amélioration de votre tarification, les relations et les négociations avec votre commune, l'amélioration de votre gestion ou de votre organisation interne.

**Tous les services qui supposent des échanges financiers obligent cependant à la signature de convention. Ceci étant, ces services sont accessibles dès à présent.**

Ainsi, la fédération signera trois types de conventions :

- des conventions d'accompagnement pour les clubs qui sont en phase de retour vers le règlement fédéral,
- des conventions de développement avec les clubs qui le souhaitent,
- des conventions d'aide pour les clubs en création.

Ces conventions intégreront les services cités ci-dessus, qui seront mobilisés par le club.

# A L'offre de services aux clubs

## Utilités et accessibilités

Cette offre se décompose en 9 points différents ; elle vise avant tout à améliorer votre fonctionnement et à augmenter votre nombre de licenciés.

Elle est le résultat de notre connaissance des clubs et de leur fonctionnement.

Elle nous paraît correspondre à leurs besoins.

Cette offre de service n'est pas figée. Elle peut et doit évoluer avec le temps. Vos avis et vos propositions seront pris en compte. Il est donc utile de nous informer de vos difficultés et de vos souhaits.

Cette offre est accessible à tous les clubs.

Pour ceux qui ne licencient pas tous leurs adhérents aujourd'hui, il convient d'utiliser l'aide à la régularisation décrite ci-dessous, **condition impérative** pour accéder aux autres prestations fédérales.

Enfin, ces offres sont accessibles en remplissant une demande succincte mais écrite et le **diagnostic approfondi de votre club**.

### 1 ACC Aide de régularisation pour le retour au respect du règlement fédéral

Ces aides concernent les clubs en processus de régularisation par rapport au règlement fédéral. Pour l'année 2014, l'aide ouverte à tous les clubs est calculée de la manière suivante :

La première année, 66% du surcoût des licences sur la part fédérale. La deuxième année, 33 % du surcoût des licences sur la part fédérale

Cette aide est calculée sur des sommes arrondies licence par licence, comme le montre l'exemple contenu dans la convention jointe à ce document.

**Nous invitons les ligues à s'associer à ce processus en étendant cette aide à la part « ligue » autant sur les licences «découvertes » que sur les licences « pleines ». En effet, cela ne peut impacter les prévisionnels en cours car il s'agit de nouvelles licences.**

Ces aides n'auraient pas de sens sans une évaluation approfondie du club et la formalisation d'objectifs prioritaires à atteindre. La méthodologie « dynamo » est aussi généralement nécessaire.

### 2 DYN Participation à l'opération dynamo«dotation plaquettes »

Cette action donne au club une méthodologie pour le gain de nouveaux adhérents. Elle décrit précisément les étapes préalables, pendant et après la mise en place d'une journée portes ouvertes.

Elle comporte une phase de conseil, d'évaluation et d'explication de la méthode. Elle comporte une dotation en plaquettes fédérales(jusqu'à 4 000 plaquettes dans l'année).

Cette aide ne suppose pas de convention. Il convient toutefois de remplir la demande d'intervention fédérale et le diagnostic approfondi.

**3 DIA Aide au diagnostic «conseil/aide »**

Les clubs souhaitant un soutien pour réaliser leur diagnostic peuvent le demander en remplissant la demande d'intervention fédérale.

Cette aide est gracieuse et ne suppose donc la signature d'une convention

**4 PRO Aide à la formalisation du projet du club «conseil/aide »**

Les clubs souhaitant un soutien pour formaliser leur projet de club peuvent le demander en remplissant la demande d'intervention fédérale et le diagnostic approfondi.

Cette aide est gracieuse et ne suppose pas de convention.

**5 MAT Location vente de matériel « mise à disposition de matériel »**

Pour aider les clubs en développement, la fédération peut mettre à disposition du matériel(des billards essentiellement).

Une convention de mise à disposition peut être mise en place. La fédération achète le matériel concerné, le club le rembourse sur une période maximale de 40 mois.

Ce service suppose la signature d'une convention.

**6 ECO Développement de l'école de billard « conseil/aide/formation »**

Les clubs souhaitant un soutien pour améliorer leur école de billard ou la créer peuvent le demander en remplissant la demande d'intervention fédérale.

Cette aide est gracieuse et ne suppose donc pas la signature d'une convention

**7 TAR Amélioration de la tarification « conseil/aide/formation »**

Les clubs souhaitant un soutien pour repenser leur tarification peuvent le demander en remplissant la demande d'intervention fédérale.

Cette aide est gracieuse et ne suppose donc pas la signature d'une convention.

**8 LOC Soutien dans les relations municipales« conseil/aide/Intervention »**

Les clubs souhaitant un soutien dans leurs relations avec leur municipalité peuvent le demander en remplissant la demande d'intervention fédérale.

Cette aide est gracieuse et ne suppose donc pas la signature d'une convention.

**9 GES Amélioration de la gestion « conseil/aide/formation »**

Les clubs souhaitant un soutien pour aborder leurs difficultés de gestion telles que trésorerie, demandes de subventions, budget prévisionnel, suivi budgétaire, etc.

Cette aide est gracieuse et ne suppose donc pas la signature d'une convention.

## B Les conventions

Tous les services supposant une aide financière ou une dotation en matériel entraînent la signature d'une convention.

### 3 types de conventions :

**1 CRE La convention pour les clubs en création**

Elle regroupe toutes les aides relatives au démarrage d'un club. Elle concernera en général les 3 premières années de vie du club.

**2 ACC La convention d'accompagnement**

Elle est relative aux clubs en cours de régularisation de situation par rapport au règlement fédéral.

**3 DEV La convention de développement**

Elle concerne tous les clubs qui ont la volonté d'améliorer leur fonctionnement ou de se développer.

## C Relations avec les ligues

**1 Informations générales**

Les ligues sont signataires de toutes les conventions avec les clubs. Les ligues sont informées de l'avancement des contacts avec les clubs de leur région. Les personnes désignées par le président de la ligue et le référent de la commission développement partageront le dossier de suivi.

**Les ligues sont invitées à soutenir le processus de régularisation des clubs et leurs efforts promotionnels**

**2 Google Drive® pour une bonne circulation de l'information**

Sur Google Drive® il sera créé :

- Un fichier Excel de suivi par ligue,
- Un feuillet général avec tous les clubs,
- Un feuillet par club pour le suivi.

Voici un aperçu du feuillet club :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	
1	<b>synthèse club</b>																		
2																			
3	<b>Carte d'identité du club</b>							<b>Informations licenciés</b>											
4	Nom du club		Forme juridique	Code postal	Ville	Date de dépôt des statuts	Numéro club	Type salle	Nb billard	Effectif	Ratio Lic/Bil	Age moyen club	Tranche -21	Tranche 21-40	Tranche 40-60	Tranche + 60	CFA,DFI, BE		
5								2013											
6	Adresse	Ligue	Date de dépôt des statuts	Ville	Date de dépôt des statuts	Numéro club	2014												
7							2015												
8	Nombre de licenciés																		
9																			
10	Nombre de billards p	Snooker	Américain	Carambole				conv	type	DYN	DIA	PRO	MAT	ECO	TAR	LOC	GES		
11					3,10m		2015	O/N	acc/dev /cre	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N		
12					2,80m		2016												
13							2017												
14																			
15																			
16	Date	Qui	Situation	Commentaires															
17	01/01/14	Ma/Re/Ve/ligue																	
18																			
19																			
20																			

### 3 Première étape

La première étape concernera :

- Les clubs carambole de 6 billards et plus,
- les clubs ayant fait une demande d'accompagnement.

### 4 Synthèse des abréviations des champs de suivi des clubs

Abréviations des champs de contenu de la convention		
1	ACC	Aide de régularisation pour le retour au respect du règlement fédéral.
2	DYN	Participation à l'opération dynamo «dotation plaquettes ».
3	DIA	Aide au diagnostic « conseil/aide ».
4	PRO	Aide à la formalisation du projet du club « conseil/aide ».
5	MAT	Location vente de matériel « mise à disposition de matériel ».
6	ECO	Développement de l'école de billard « conseil/aide/formation ».
7	TAR	Amélioration de la tarification « conseil/aide/formation ».
8	LOC	Soutien dans les relations municipales « conseil/aide/intervention ».
9	GES	Amélioration de la gestion « conseil/aide/formation ».

Abréviations du champ « type de convention »		
1	ACC	Convention d'accompagnement.
2	CRE	Convention pour les clubs en création.
3	DEV	Convention pour les clubs en développement.

Abréviations du champ « situation » de la zone de suivi	
	Le champ est vide, aucun contact n'est établi avec le club.
Acontact	Un courriel de demande de confirmation a été envoyé.
Bconfirmation	Le club confirme sa demande mais le dossier n'est pas complet.
Cvalidé	Le dossier du club est complet, l'instruction de son dossier est en cours.
Dentretien	le pré-diagnostic et les objectifs prioritaires sont définis.
Econvention	La convention est émise.
Ffinalisé	La convention est signée.
Zarrêt	Arrêt de la demande, plus de contact.

## E Procédure de convention d'accompagnement

### Délais et procédures pour les clubs en cours de régularisation :

L'idée est de fixer des règles pratiques dans les relations avec les clubs en cours de régularisation. Ce processus est en cours de validation par la commission nationale de discipline et la commission nationale administrative. Ces règles sont donc communiquées aujourd'hui à titre indicatif.

### 4 étapes d'avancement du processus de régularisation :

#### 1 Contact avec le président sur l'adresse électronique principale du club :

Le club ne répond pas aux demandes de contact de la fédération.

Délai de 3 mois suite au premier courriel de la fédération.

Si pas de réponse, *courrier de demande de contact urgent*, délai d'un mois pour la réponse.

#### 2 Le contact est établi, le club est informé de ses droits et devoirs, des efforts fédéraux pour régulariser sa situation :

Délai de 2 mois pour établir le diagnostic et la demande d'accompagnement.

Si pas de réponse, *courrier de demande de transmission d'information*, délai d'un mois pour la réponse.

#### 3 Proposition de convention :

Délai de 2 mois pour répondre à la proposition fédérale de convention.

Si pas de réponse, *courrier de mise en demeure de régularisation*, délai de 1 mois pour la réponse.

Maintien des propositions fédérales d'aide pendant le délai d'un mois.

Lettre AR, saisie de la commission de discipline pour proposition de radiation.

#### 4 Négociation, signature, mise en œuvre :

Délai de 1 mois maximum dans les échanges par courriel.

*Mise en demeure de régularisation*, délai de 1 mois pour la réponse.

Maintien des propositions fédérales d'aides pendant le délai d'un mois.

Lettre AR, et si pas de réponse...

*Mise en demeure de résiliation d'affiliation*.

Évaluation de la demande de régularisation sur les années antérieures.

Sans réponse dans un délai d'un mois, l'affiliation est suspendue.

Lettre avec AR.

Les ligues sont informées de tout changement de situation d'un club.

Les dates prises en référence sont les dates de dernier contact de la fédération resté sans réponse.

Les lettres avec AR sont signées du président de la fédération.